



Manifestation

Marché de Noël 2019

Le Marché de Noël 2019 se déroulera à Saint-Ursanne les **samedi 7 et dimanche 8 décembre prochains**, avec plus de 100 artisans. Pour l'occasion, la circulation et le stationnement seront interdits **dans toute la vieille ville** :

Samedi	de 08.00 h à 21.00 h
Dimanche	de 08.00 h à 19.00 h
Lundi	jusqu'à la fin des nettoyages

Des **restrictions préalables** en matière de **stationnement** interviendront pour le montage des stands durant la **semaine précédant** la manifestation déjà. **Les riverains** possédant un **macaron de stationnement** en zone bleue **pourront parquer leurs véhicules aux alentours de l'école**, emplacements réservés à leur intention. En outre, les véhicules pourront rester parqués en dehors des rues utilisées pour le Marché, soit à **la Ruelle et à la Rue Basse**, pour autant qu'ils ne soient pas employés durant le week-end.

Nous remercions d'ores et déjà les usagers pour leur compréhension et leur collaboration dans le respect de la signalisation qui sera mise en place.

Des branches de sapin seront disponibles vers les fontaines du Mai et de la Laiterie, à Saint-Ursanne. Nous invitons chacune et chacun à en profiter pour embellir sa maison, en particulier en vieille ville.

Déchets

Écopoint de Saint-Ursanne

En raison du Marché de Noël, l'écopoint de Saint-Ursanne sera fermé le samedi 7 décembre 2019.

Pour les fêtes de fin d'année, l'écopoint sera fermé les 23 et 30 décembre 2019. Il sera ouvert à nouveau le samedi 4 janvier 2020 de manière ordinaire.

Les Autorités rappellent que les déchets ménagers privés doivent être éliminés via les sacs taxés. Leur dépôt dans les poubelles publiques est interdit. Les contrevenants seront amendés conformément aux dispositions légales existantes.

Travaux publics

Taillage des arbres et buissons

Nous prions les propriétaires qui ont des arbres ou des buissons en bordure de route de bien vouloir les tailler, conformément aux dispositions légales, afin d'éviter des dégâts aux véhicules lors du déblaiement de la neige. Nous vous remercions de votre compréhension.

Administration communale

Vacances de fin d'année

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'administration communale et l'agence AVS seront fermées comme suit :

du mardi (midi) 24 décembre 2019 au lundi 6 janvier 2020 inclus

Selon la pratique ordinaire, la Commune assurera un piquet pour le service hivernal.

Au terme de l'Assemblée communale du 11 décembre prochain, le verre de l'amitié sera offert aux personnes présentes.

Les Autorités communales souhaitent à chacune et chacun de joyeuses fêtes et une belle année 2020.